

Juillet 2016

Les infos techniques

Gestion des animaux bios en alpages

Dans les systèmes pastoraux de montagne, que ce soit en élevage bovin ou en élevage ovin, il est courant que les animaux montent en alpage de la fin du mois de juin jusqu'au début du mois de septembre. Les troupeaux de différents élevage sont souvent mélangés et les estives gérées par des groupements pastoraux.

La conduite d'animaux en bio exige du suivi et la prise en compte de quelques éléments réglementaires pour gérer la mixité d'animaux bios et non bios.

Les principaux aspects réglementaires

Le pâturage de troupeaux bios sur des terres non bio est toléré dans la mesure où les alpages n'ont reçu ni traitements ni engrais chimiques au cours des trois dernières années au moins. Dans ce cas il est possible de faire pâturer un troupeau bio sur des alpages non bio. Si la montée en alpage se fait à pied, l'herbe consommée par les animaux pendant le trajet ne doit pas dépasser 10% de la ration annuelle totale (en calculant à partir du taux de matière sèche).

Les troupeaux bios et non bios doivent ensuite faire l'objet d'enregistrements séparés dans le cas d'interventions de soins.

Les minéraux et compléments alimentaires

Les compléments minéraux et sel qui sont distribués aux animaux sur les alpages doivent être certifiés AB. Les troupeaux bio et non bio étant généralement mélangés, il est nécessaire de ne fournir que des minéraux bios pour l'ensemble des animaux. C'est la seule façon de garantir que le troupeau en bio a consommé des sels minéraux certifiés AB.

Le coût des sels minéraux certifiés AB est supérieur à celui utilisé en conventionnel.

	<i>Pas de certification AB</i>	<i>Utilisable en AB</i>
Minéraux (P, Ca, Mg, Na)	800 € HT/T	1346 € HT/T
Sel (bloc de 12 kg)	3.76 € HT/T	5.39 € HT/T

Prévention du parasitisme interne

La montée en alpage signifie souvent l'exposition des animaux à des parasites (strongles, douves) présents sur les pâturages. En élevage biologique, les traitements antiparasitaires ne peuvent pas être utilisés de manière systématique sans justification vétérinaire. Il est donc essentiel pour l'éleveur d'utiliser des méthodes préventives qui vont aider l'animal à renforcer ses défenses et stimuler sa propre immunité.

L'objectif est de trouver un équilibre entre la résistance de l'animal et la présence des parasites, et non d'éliminer à tout prix tous les parasites.

Souvent l'utilisation de plantes aromatiques sous forme d'huile essentielle est la plus judicieuse car les matières actives sont plus efficaces. Il y a tout de même quelques précautions d'utilisation à prévoir :

- Utilisation en dilution dans un excipient adapté (solution alcoolique ou huileuse) pour masquer les irritations des muqueuses.
- Les traitements se font à dose faible et sont répétés pendant 3 à 5 jours

Les plantes aromatiques les plus couramment utilisées sont celles dites phénoliques ou cétoniques. Elles possèdent une activité puissante et un spectre antiparasitaire très large. Les plus courantes sont l'HE de girofle, tanaisie, absinthe ou ail.

Prévention du parasitisme externe ?

En alpage il peut arriver que les animaux soient infestés par des parasites externes. Certaines plantes comme la litsée citronnée possède des propriétés insecticides et calmantes contre les irritations cutanées. Il en va de même pour le baume du Pérou. D'autres plantes sont indiquées pour leurs propriétés antiparasitaires : le thym, les cannelles, le clou de girofle.

Les préparations doivent intégrer des dosages modérés d'huiles essentielles (2 à 5 %) et être appliquées sur les zones touchées par les parasites.

Pathologies de l'appareil locomoteur

Ce type de maux peut être rencontré à n'importe quelle période de l'année. Ils sont fréquents en alpage en cas de conditions humides (pluies abondantes). Dans ces situations, les huiles essentielles et extraits de plantes peuvent apporter une action anti-inflammatoire et antalgique. Leur action est générale et non ciblée contre une infection en particulier. Les essences les plus fréquemment utilisées sont l'eucalyptus citronné, la gaulthérie couchée, le pin, le genévrier, le géranium, etc...

A ces essences peut être associée l'argile, qui permet la confection d'emplâtres qui augmentent la rémanence des extraits de plantes.